

2013/5395 - Avenant à la convention de mise à disposition de la Direction des Relations Internationales
(Délégation Générale aux ressources humaines) (BMO du 01/04/2013, p. 0810)

Rapporteur : M. BOLLIET Dominique)

M. BOLLIET Dominique, rapporteur : Monsieur le Maire, avis favorable de la Commission sur cet avenant à une convention de mise à disposition de la Direction des Relations internationales du Grand Lyon.

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire, chers Collègues, vous nous proposez dans ce rapport, de poursuivre et même d'approfondir la mutualisation des services entre le Grand Lyon et la Ville de Lyon, sur les affaires internationales et européennes.

Vous le savez, nos prises de positions sur ces sujets sont claires depuis longtemps : nous approuvons cette logique, qui va dans le sens de l'histoire, dans le sens d'une simplification et de plus d'efficacité de l'action publique.

Je voudrais, en outre, vous poser une question : où en sommes-nous de la démarche de rapprochement entre la Ville et le Grand Lyon, qui paraît un peu éclipsée par l'annonce de la création de la Métropole ? C'est vrai qu'on en avait parlé il y a quelques mois et là maintenant, c'est silence radio !

Avec ce rapport cependant, se posent bien d'autres questions.

Oui, il est nécessaire de mutualiser entre la Ville de Lyon et le Grand Lyon, bientôt la Métropole, et pas seulement sur ces sujets. Oui, il faut arrêter les doublons, aboutir à des guichets uniques. Chacun voit bien que pour toute une série de compétences du Grand Lyon, c'est d'abord et avant tout la ville centre qui est concernée.

Cela renforce la nécessité d'un acte III de la décentralisation, d'un véritable acte III j'entends, avec, comme au théâtre, unité de temps, de lieu, d'intrigue. Or, si j'en crois les dernières informations, ce n'est plus un seul acte III que prépare le gouvernement, mais une multitude de saynètes et de demi-mesures.

Déjà, le projet de loi qui circulait était pour le moins confus. Comme l'a dit il y a quinze jours un Conseiller régional, qui, bien qu'élus d'Opposition, était globalement d'accord avec Jean-Jack Queyranne sur ce point, ce projet de loi « institutionnalise la réunionite, érigée en politique publique ».

Ne nous voilons pas la face, cette réunionite existe déjà, parce que les compétences des uns et des autres ne sont pas clarifiées. Et là, comme sur toute une série de sujets, le Gouvernement refuse de choisir.

Il dit aux collectivités : *« je ne sais pas ce que je veux, réunissez-vous, décidez entre vous, faites des schémas qui ne sont que pure littérature et on verra plus tard. »* Ce projet revient à laisser les choses en l'état en matière de répartition de compétences, en annonçant qu'à l'avenir, on se coordonnera mieux qu'avant.

A ce propos, l'échec du référendum en Alsace pour la fusion des départements et de la région, augmente notre inquiétude sur l'incapacité à élaborer et à faire accepter une réforme pourtant nécessaire.

Si, comme on nous le dit, on passe d'un projet, à trois projets de loi successifs pour réformer les collectivités locales, il faudra m'expliquer la logique. Déjà qu'en un texte, on n'arrive pas à s'y retrouver, comment fera-t-on avec trois ?

Ce qui peut nous rassurer, c'est que la Métropole, défendue par Michel Mercier et vous-même, seule vraie avancée du projet, devrait passer en premier. Mais en avons-nous, en avez-vous, Monsieur le Maire, la garantie de la part du Gouvernement ?

Et puis, quelle Métropole ? Qu'est-ce qu'un outil de développement et de rayonnement, s'il n'a pas une compétence économique ? Quand je lis les positions de votre ami socialiste, M. Queyranne, je me dis que l'union est en effet un combat de tous les jours, et j'en viendrais presque à vous plaindre.

M. LE MAIRE : Vous auriez tort ! Je suis un combattant !

M. GEOURJON Christophe : Je n'en doute pas Monsieur Collomb ! Nous le verrons dans les mois à venir, je suppose !

Et puis, si nous voulons vraiment rénover le fonctionnement de nos collectivités et de notre démocratie, qui nous le voyons malheureusement en a bien besoin, nous n'échapperons pas, non plus, à un vrai débat sur le cumul des mandats. Aussi bien la multiplicité des mandats dans le même temps que le nombre de mandats successifs.

Un débat qui ne soit pas parasité, comme il l'est actuellement, par les petites questions de cuisine politicienne ; faut-il le faire en 2014 ? En 2017 ? En 2020 peut-être ? Ou pire encore, aux calendes grecques ? Vous pourriez, au moins, devancer la loi et montrer l'exemple dans la Majorité municipale. Cette réforme permettrait à elle seule, un véritable renouvellement de la classe politique.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je comprends que vous ayez hâte du renouvellement, mais enfin !
(Rires.)

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, nous saisissons cette délibération pour aborder trois points essentiels pour l'avenir de la ville et de l'agglomération, avec à la clé, trois questions.

Premier point : quelle action européenne conduisez-vous au niveau de l'agglomération ?

Avec cet avenant, vous proposez de modifier le périmètre de la Direction des Relations internationales, en y ajoutant les affaires européennes. Vous dites que cette évolution permettra « d'optimiser l'obtention de financements en provenance de l'Union Européenne ».

Nous sommes tout à fait d'accord ! Il est très important de chercher à capter un maximum de ces financements, nous l'avons déjà évoqué dans une précédente intervention.

Il est grand temps que la Ville et la Communauté urbaine s'organisent, pour mieux bénéficier de cette manne, insuffisamment mobilisée jusqu'à présent. Dans le domaine des transports, par exemple, l'Union européenne finance une multitude de programmes et par ailleurs, une nouvelle programmation 2014-2020 des fonds européens est en préparation. Elle prévoit notamment le maintien des fonds structurels pour toutes les régions européennes. Au moins 5 % du FEDER attribué au niveau national devraient contribuer au développement urbain durable. La Commission européenne pourrait aussi soutenir des « actions innovatrices » de développement urbain durable, dont Lyon pourrait bien évidemment bénéficier.

Il est donc indispensable de mieux s'organiser pour identifier ces aides européennes qui peuvent avoir un effet levier et financer des investissements structurants.

Tout comme -et la délibération le dit bien- il faut « renforcer la visibilité de la ville sur la scène européenne ». Là aussi, on sait que Lyon peut mieux faire. Exemples : Qui est capitale européenne de l'environnement en 2013 ? C'est Nantes. Qui a eu le prix européen de l'accessibilité ? C'est Grenoble. Qui est capitale européenne de la culture en 2013 ? C'est Marseille.

Au delà de cette délibération, nous attendons de votre part une stratégie européenne. L'Europe peut être une opportunité pour les territoires. Nous en sommes convaincus.

Non, l'Europe n'est pas une « machine à produire des normes », elle peut aussi contribuer aux financements de projets innovants, qui améliorent la qualité de vie des habitants. C'est cette Europe de la proximité que nous prônons, nous à l'UDI, d'où cette première question : où va Lyon en Europe ?

Deuxième point : où en est la mutualisation entre la Ville et le Grand Lyon ?

Si cette délibération est un pas timide dans ce sens, on a quand même l'impression que cette mutualisation est globalement en panne. Elle est aujourd'hui un enjeu majeur pour les collectivités locales, car elle constitue un moyen pour améliorer l'efficacité du service rendu, sans mettre en danger la situation financière des collectivités, comme l'a dit Mme Lebranchu, Ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction Publique.

En plus, les outils sont là. Depuis la loi de 2010, les possibilités ne manquent pas, nous l'avons déjà dit : mutualisation ascendante ou descendante, création de services supports communs, schémas de mutualisation, par exemple.

Il est donc possible pour chaque collectivité, de s'organiser avec souplesse, compte tenu de ses propres spécificités. Alors, aujourd'hui, quel est votre projet en ce sens ? Quelle est votre méthode ? Quel est votre calendrier aussi ? On sait que c'est difficile, mais alors, dites-nous où sont les freins ?

Vous allez, certes, me répondre que tout ça est à envisager avec le projet de Métropole à venir, avec la nouvelle étape de la décentralisation. Là aussi, comme Christophe Geourjon vient de le dire, on s'interroge. D'où ma troisième question.

Troisième point : où en est le projet de Métropole ?

L'acte III de la décentralisation est en train de s'enliser : c'est du moins l'impression que l'on a à la lecture de la presse et de toutes les informations que l'on reçoit du Parlement et des Ministères. L'avant-projet de loi est loin de satisfaire tout le monde, même après des mois de concertation.

Pour les Présidents de Régions : le projet de loi ne répond pas à la question du « qui fait quoi ? » et « qui est responsable de quoi ? » Le Président Jean-Jack Queyranne a parlé, je cite, d'un texte « anachronique », d'une « occasion manquée », d'un « texte ringard et sans vision », « un texte de 204 pages qui n'est que bavard et confus » ; je reprends ses propres termes.

Pour les Maires : le projet de loi est « technocratique », accusé d'ignorer souvent les communes, de les réduire à de « simples exécutants ».

Pour le Sénat, de nouveaux « travaux préparatoires » sont nécessaires, au point que la Majorité sénatoriale socialiste s'est jointe à l'Opposition pour demander un report du projet.

La France a pourtant besoin d'une réforme de l'Etat et des collectivités territoriales. Vos amis socialistes ont toutes les cartes en mains, pour en faire une réforme consensuelle. Mais les « querelles de clochers » au sein des grands partis, pas uniquement dans le vôtre d'ailleurs, paralysent toute velléité de modernisation, comme en Alsace, avec l'échec du référendum hier sur le projet de collectivité territoriale unique. Nous le regrettons. Une réforme permettant enfin de simplifier et de rationaliser le fameux « millefeuille territorial » est pourtant indispensable.

Au lieu d'un projet global, le Premier Ministre a décidé de découper la réforme en trois textes distincts. Ce saucissonnage est de mauvais augure. Comme nous le disons à l'UDI, « le risque c'est de présenter trois textes sans cohérence, surtout en l'absence de loi cadre ».

Ce choix gouvernemental et la priorité accordée, dans le calendrier parlementaire à venir, aux métropoles va vous satisfaire, Monsieur le Maire, mais va conduire à séparer le débat sur les grandes villes de celui sur les régions.

Ce choix risque aussi d'alimenter une « guerre de tranchées » entre les niveaux de collectivités territoriales avec la victoire d'un niveau au détriment des autres.

On a déjà un avant-goût de cette pagaille au sujet de la compétence économique et sur l'aide aux entreprises avec le bras de fer que vous êtes en train de jouer entre vous, Président de la Communauté Urbaine et le Président de la Région, pour savoir qui des agglomérations ou qui des régions doit l'exercer.

A priori, le projet de loi confirmerait le rôle de la Région comme chef de file en matière économique. Mais elles devront respecter les schémas des métropoles et communautés urbaines et ne pourront les contraindre en rien. En ce qui concerne les aides aux entreprises, les régions en ont la compétence, sauf quand la métropole est là ! C'est peu dire qu'on est encore très loin, très très loin même, de la simplification et de l'efficacité annoncée par le Président de la République.

Alors, vous, vous allez sans doute crier victoire puisque le projet de métropole verra le jour. Mais ce dont à besoin la France, ce n'est pas uniquement d'une loi « sur mesure » pour le Président du Grand Lyon, quand bien même nous jugeons extrêmement utile cette évolution :

- utile à condition qu'elle soit gage d'économies et non de dépenses supplémentaires avec une superposition de compétences. Nous ne voulons pas d'une métropole « enkylosée »,

- utile à condition qu'elle améliore la qualité du service rendu par la simplification des démarches et par la plus grande cohérence de l'action publique. Nous ne voulons pas d'une métropole « Kafkaïenne »,

- utile à condition qu'elle se développe en intelligence avec les autres territoires et collectivités. La métropole a besoin de la région pour être forte dans la compétition internationale. Nous ne voulons pas d'une métropole « gargantuesque »,

- utile à condition qu'elle soit vecteur de rayonnement international. Nous ne voulons surtout pas d'une métropole « égocentrée ».

Nous voulons une vraie ambition européenne et décentralisatrice pour la métropole.

J'espère que cette mise à disposition des Relations Internationales d'un fonctionnaire compétent permettra d'aller dans ce sens, mais c'est bien votre ambition, à vous politiques, que nous voulons avoir et ce sont des réponses de vus, politiques, à ces trois questions que nous voulons obtenir également ce soir.

M. LE MAIRE : Vous voyez chers Collègues, le problème du non cumul des mandats, c'est qu'on refait au Conseil municipal, des débats qu'on souhaiterait porter au niveau national. Alors, si vous voulez bien, on va essayer de s'en tenir aux sujets du Conseil municipal parce qu'on peut prendre tous les textes de loi les uns après les autres et refaire le débat ici, mais il existe l'Assemblée Nationale et le Sénat. On va essayer de placer les débats là où ils doivent être.

(Interpellation sur les bancs de l'Opposition.)

Vous permettez que je réponde.

Sur le reste, Monsieur Geourjon, c'est nous qui avons demandé, avec Michel Mercier que l'on puisse passer le texte concernant la métropole de Lyon et quelques autres, d'ailleurs, ce qui nous semblait relativement important, parce que quand nous parlons à la fois de ce qui peut se passer dans l'agglomération parisienne, j'en parlais tout à l'heure à l'occasion du logement, quand nous regardons ce qu'est la situation concrète aujourd'hui de l'agglomération de Marseille, j'aime bien effectivement les couplets de M. Broliquier pour dire que c'est une ville formidable, enfin, permettez-moi de dire qu'aujourd'hui, je préfère vivre à Lyon qu'à Marseille et être Maire de Lyon que d'être Maire de Marseille, je pense que c'est plus sain pour aborder un certain nombre d'échéances.

Et évidemment sur Lyon, nous y tenons un peu alors nous allons le faire, et moi je n'ai jamais pensé et jamais développé l'idée qu'il y avait un antagonisme entre les régions et les grandes agglomérations, les grandes métropoles. Je pense qu'au contraire, il y a une complémentarité entre les métropoles et les régions. C'est comme cela que ça fonctionne à peu près partout en Europe. Quand ça fonctionne, et quand je regarde combien ont pu se développer ensemble, la région de Catalogne et la Ville de Barcelone, je me dis qu'il y a là un exemple.

Monsieur Sécheresse, deux mots !

M. SECHERESSE Yves : Non un seul mot.

C'est le Président du Groupe Socialiste qui s'adresse à cette Assemblée, compte tenu du fait que nous avons des pratiques qui consistent à se réunir le vendredi en Conférence des Présidents, de convenir des façons de le faire, puis, le lundi arrivé, de se comporter autrement.

J'observe que depuis deux réunions, M. Broliquier demande des interventions de 5 minutes, 6 minutes. Au dernier Conseil, il est parti, il a fait lire son intervention par un de ses Collègues. Aujourd'hui sur un dossier qui concerne la Direction des Relations Internationales, et la mise à disposition d'une personne, les 5 minutes de temps de parole ne traitent pas des questions posées.

Alors même si je vais mieux comprendre le Monde grâce à M. Broliquier, même si son évocation des métropoles, de l'Europe, sont merveilleuses et passionnantes, permettez-moi de vous dire que dans cette assemblée, on ne peut avoir un tel fonctionnement.

Tout à l'heure, on nous parlait du mariage pour tous, à l'instant de l'Europe, des métropoles, on parle à propos de tout et de n'importe quoi.

Je pense qu'il faut organiser correctement nos discussions. Nous nous en porterons que mieux.

M. LE MAIRE : Si M. Broliquier a une envie de législative, il ne faut pas qu'il hésite à se présenter !

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)